PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Département de Saône-et-Loire

Documents d'urbanisme opposables au 1er février 2024

Élaborés par les élus et les citoyens, à l'échelle d'une collectivité locale, les documents d'urbanisme formalisent les règles d'utilisation du sol dans le cadre d'un projet de développement durable du territoire. Les communes non dotées d'un document d'urbanisme sont régies par le réglement national d'urbanisme (RNU).

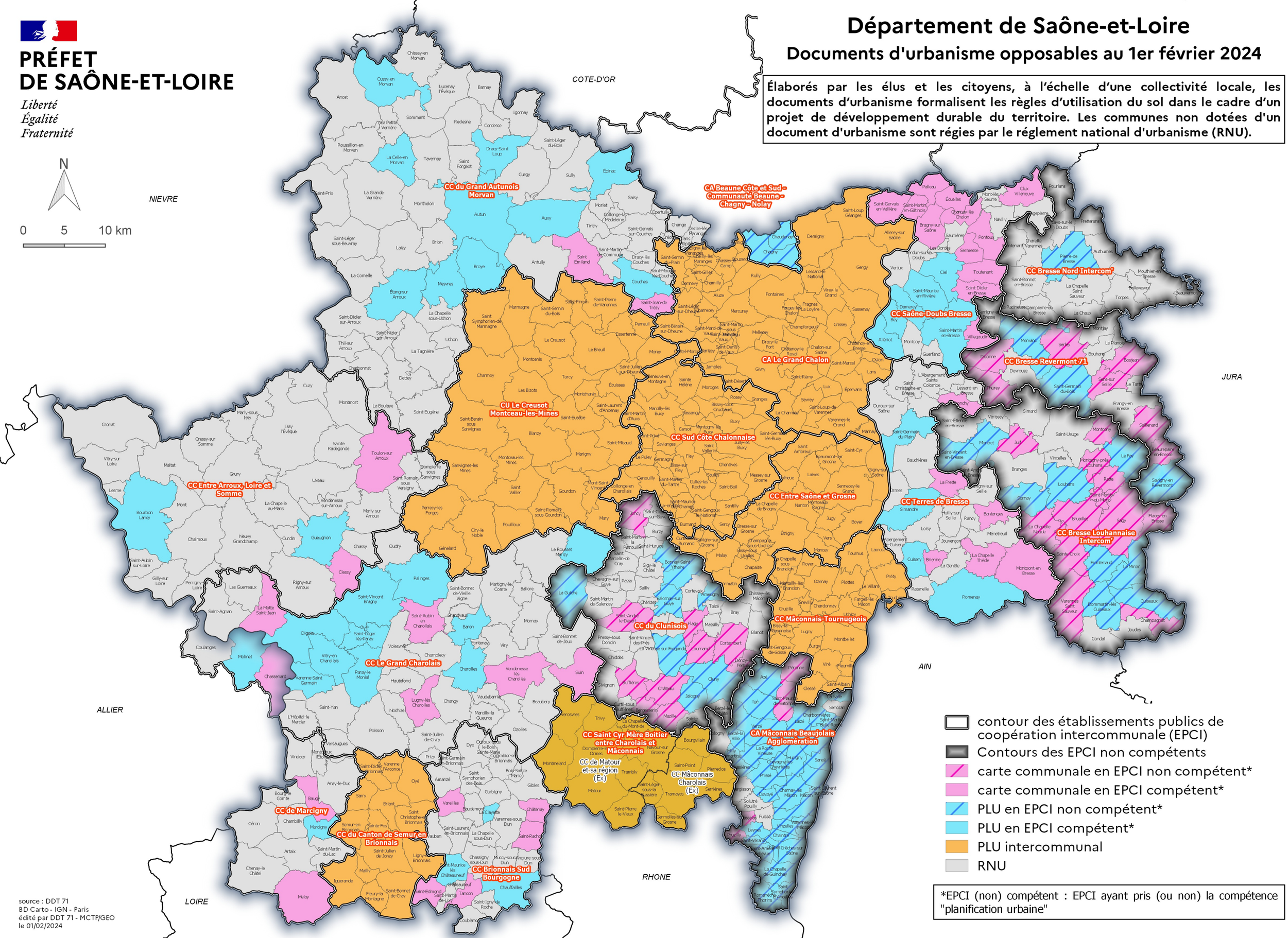

*EPCI (non) compétent : EPCI ayant pris (ou non) la compétence "planification urbaine"

source : DDT 71
BD Carto - IGN - Paris
édité par DDT 71 - MCTP/GEO
le 01/02/2024